

La semaine de l'hérésie en chaire

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Relativisme](#)

Date : 11 janvier 2013



Le curé de Dieppe, l'abbé **Robert de Prémare**, ne connaît pas l'instruction [Redemptionis Sacramentum](#) et notamment les n°64 à 68 :

64 - L'homélie, qui est prononcée au cours de la célébration de la sainte Messe et fait partie de la liturgie elle-même, **«est faite habituellement par le prêtre célébrant lui-même ou par un prêtre concélébrant à qui il l'aura demandé, ou parfois, si cela est opportun, aussi par le diacre, mais jamais par un laïc.** Dans des cas particuliers et pour une juste cause, l'homélie peut être faite aussi par un Évêque ou un prêtre participant à la concélébration, même s'il ne peut pas concélébrer».

65 - Il est rappelé qu'il faut tenir pour abrogée par le can. 767 § 1 toute norme antérieure qui aurait autorisé des fidèles non-ordonnés à prononcer l'homélie durant la célébration de l'Eucharistie. En effet, une telle permission doit être expressément réprouvée, et aucune coutume ne peut justifier qu'elle soit accordée.

66 - L'interdiction adressée aux laïcs de prêcher durant la célébration de la Messe concerne aussi les séminaristes, les étudiants en théologie, tous ceux qui exercent la fonction d' «assistants pastoraux», et n'importe quel type de groupe, mouvement, communauté ou association de laïcs.

67 - En particulier, il faut veiller attentivement à ce que l'homélie se concentre strictement sur le mystère du salut, en exposant, au long de l'année liturgique, à partir des lectures bibliques et des textes liturgiques, les mystères de la foi et les normes de la vie chrétienne, et en offrant un commentaire des textes de l'Ordinaire ou du Propre de la Messe, ou encore d'un autre rite de l'Église. Il est évident que toutes les interprétations de la Sainte Écriture doivent conduire au Christ, en tant que pivot suprême de l'économie du salut; toutefois, cela doit se faire en tenant compte aussi du contexte spécifique de la célébration liturgique. Celui qui prononce l'homélie doit veiller à projeter la lumière du Christ sur les événements de la vie. Il ne doit pas pour autant priver la parole de Dieu de son sens authentique et véritable, par exemple, en se référant uniquement à des considérations d'ordre politique ou à des arguments profanes, ou en s'inspirant de notions empruntées à des mouvements pseudo-religieux répandus à notre époque

68 - L'Évêque diocésain doit exercer sa vigilance sur l'homélie en adressant aussi des normes, des orientations et des aides aux ministres sacrés, ainsi qu'en promouvant des rencontres et d'autres initiatives appropriées, afin de leur donner souvent l'occasion de réfléchir, avec une plus grande attention, sur la nature de l'homélie, et pour les aider dans sa préparation.

et le [canon 767 du droit de l'Église](#) :

"Parmi les formes de prédication l'homélie, qui fait partie de la liturgie elle-même et **est réservée au prêtre ou au diacre**, tient une place éminente; au cours de l'année liturgique, les mystères de la foi et les règles de la vie chrétienne y seront exposés à partir du texte sacré."

[Sur le site de la paroisse](#) "Dieppe Ouest", on trouve en effet une information concernant la semaine pour l'unité des chrétiens :

"En vue de la semaine de prière pour l'unité des Chrétiens 2013

- Cette année, le pasteur **Andrew ROSSITER**, de l'église réformée (Luneray - Dieppe), et l'abbé Robert DE PREMARE, feront un "*échange de chaires*".

Le pasteur ROSSITER, le samedi 12 Janvier, **au cours de la messe** de 18 h 30 à Saint Jacques.

L'abbé DE PREMARE, le dimanche 27 Janvier, au cours du culte au centre oecuménique de Dieppe (76, rue de la Barre) , à 10 h 00."



Un pasteur protestant va venir prêcher en plein milieu d'une messe catholique. Ce n'est pourtant pas le genre de ce curé. Né en 1965, 9e d'une famille de 10 frères et sœurs, fils de militaire, l'abbé de Prémare a effectué ses études secondaires au lycée militaire de Saint-Cyr à Saint-Cyr-l'École dans les Yvelines. Il réussit le concours d'entrée à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr. Puis il intègre le séminaire de Paris par la maison Saint-Augustin à Paris. Il y restera une année puis effectue son service militaire à Saumur en tant qu'officier. Il part ensuite trois ans, de 1987 à 1990, à Louvain-la-Neuve en Belgique au séminaire Saint-Paul puis revient en France au séminaire de Saint-Sulpice à Issy-les-Moulineaux. Pendant ces années il ira régulièrement à Neuville-lès-Dieppe en stage pastoral. Ordonné prêtre pour le diocèse de Rouen par **Mgr Joseph Duval** le 25 juin 1994, il est nommé vicaire paroissial du groupement d'Yvetot. Il sera également aumônier diocésain du MEJ (Mouvement Eucharistique des Jeunes). En septembre 1997 il est nommé curé de la paroisse de Forges-les-Eaux – qui s'appellera plus tard la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Forges en Bray - jusqu'en juin 2009 où **Mgr Jean-Charles Descubes** le nomme curé de la paroisse Saint Antoine Daniel et Jean de La lande de Dieppe Ouest. Il est membre élu du collège des prêtres en activité au Conseil Presbytéral. Il fait partie du groupe des curés à consulter et est

aumônier du Lycée Jean Ango à Dieppe.

Interrogé par un lecteur de *Perepiscopus*, ce curé avoue ne pas être à l'origine de ce projet, mais l'assume et n'y voit rien à redire. La semaine de l'oecuménisme ne consiste pas à échanger les chaires, mais à avoir un dialogue sincère et une prière en commun. La chaire est réservée à la proclamation de la vérité et, hélas, le protestantisme s'en est éloigné.